

EXTRAIT N° DEL2025-34

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-huit septembre deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Étaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Brahim MEKERRI, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaëli PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Bruno DESESQUELLE, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD.

Étaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Florence QUILLET), Bruno DESESQUELLE (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Hélène Marie PICKEN (a donné pouvoir à Stéphane GAUTHIER).

Étaient absents et excusés : Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 22 et le nombre de votants 27.

Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : ADHESION AU SERVICE PAIES DES COLLECTIVITES DU CIG DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Vu les dispositions de l'article 452-40 du Code général de la fonction publique,

Vu le projet de convention,

Considérant que la commune de Meulan-en-Yvelines souhaite adhérer à cette prestation en raison de l'importance et de la complexité des questions touchant aux rémunérations,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité social territorial ayant été consulté,

Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **DECIDE** d'adhérer au service paies des collectivités du CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 25 septembre 2025

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le
A MEULAN-EN-YVELINES, le